



Mode d'emploi du divorce sans juge

publié le **03/03/2017**, vu **3000 fois**, Auteur : [Cabinet GC](#)

La nouvelle loi du 18 novembre 2016, dit loi « Justice 21 », a opéré une réforme dans le domaine des divorces par consentement mutuel. En effet, la procédure a été modifiée. L'un des principaux atouts de cette réforme est le fait que les époux qui souhaitent divorcer à l'amiable ne sont désormais plus convoqués au Tribunal de grande instance pour être auditionnés par le Juge aux Affaires Familiales.

La nouvelle loi du 18 novembre 2016, dit loi « Justice 21 », a opéré une réforme dans le domaine des [divorces par consentement mutuel](#). En effet, la procédure a été modifiée. L'un des principaux atouts de cette réforme est le fait que les époux qui souhaitent divorcer à l'amiable ne sont désormais plus convoqués au **Tribunal de grande instance** pour être auditionnés par le [Juge aux Affaires Familiales](#).

Comment se déroule désormais le divorce par consentement mutuel sans juge ? Quelles sont les différentes phases de [la procédure](#) ?

Un premier rendez-vous de rédaction

Depuis le 1er janvier 2017, chaque époux qui désire **divorcer par consentement mutuel** doit désormais avoir son propre avocat. Il n'est donc plus possible de prendre **le même avocat** pour le couple.

La procédure débute par un premier **rendez-vous avec vos avocats**. Lors de ce rendez-vous vous allez établir un [projet de convention de divorce](#). Ce projet traitera de tous les aspects de votre divorce. Seront donc abordées des questions relatives à la [prestation compensatoire](#) entre époux ou encore à la [pension alimentaire](#) concernant les enfants, si vous êtes parents.

Suite à ce rendez-vous, les avocats vous font parvenir par voie postale des courriers recommandés contenant votre projet de convention de divorce. La nouvelle procédure applicable aux **divorces par consentement mutuel** prévoit un délai de réflexion de 15 jours ouvrables à compter de la réception desdits courriers. Ce délai vous permet de bien relire votre **convention de divorce** afin d'être sûr que ses termes vous conviennent.

Article lié: Exemple de convention de divorce sans juge

Pour entamer une procédure de divorce sans juge, les deux époux doivent s'entendre entièrement sur chaque point de la convention de divorce. Cette convention est rédigée lors d'un rendez-vous avec les avocats.[\(...\) suite de l'article](#)

Un second et dernier rendez-vous de signature

A l'issue de ces **15 jours de réflexion**, il faudra convenir avec vos avocats d'un second et dernier

rendez-vous de **signature**. Ce rendez-vous est beaucoup plus rapide que le précédent. Les avocats vérifient que votre consentement pour divorcer est toujours intact et n'est pas vicié. Si tel est le cas, ils vous font signer la **convention de divorce** qui devient alors définitive.

Les avocats disposent ensuite d'un délai de 7 jours ouvrables pour faire parvenir votre convention de **divorce au notaire**. Le travail de celui-ci consiste à enregistrer votre convention et ainsi prononcer votre **divorce par consentement mutuel**.

Une fois qu'il a procédé à cet enregistrement, le notaire envoie aux avocats une **attestation de divorce**. Chaque avocat est tenu d'envoyer à son client cette attestation par courrier postal. C'est cet acte notarié qui remplace le **jugement de divorce** émis par le juge et qui atteste de votre divorce par consentement mutuel. A compter de la réception de ce document notarié vous êtes officiellement divorcés.

Question liée: Divorce sans juge et résidence principale des enfants

bonjour au debut nous voulions un divorce consentement mutuel mais mon fils 12 ans ne veut pas aller avec sa mere et ma fille 14 ans veut faire une garde alternée son avocate propose un acceptation de principe le juge va t il tenir compte de l'envie de mon fils et de ma fille ou va t il reunir les deux chez un des parents merci [\(...\) lire la réponse](#)

[? POSER UNE QUESTION](#)

NOUS INTERVENONS DANS TOUTE LA FRANCE [Notre cabinet à Paris](#):42 Rue de Lübeck, 75116 Paris 01 47 04 25 40